12 et 13 novembre 2026, **Genève (Suisse)**

# Conférence parlementaire mondiale de l'UIP sur les droits de l'homme

Protection des droits de l'homme en cette ère de bouleversements

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

**Lieu :** Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
**Adresse :** 17 chemin des Crêts | 1209 Genève | Suisse

Organisée par l'Union interparlementaire

## CONTEXTE

En 2026, l'Union interparlementaire (UIP) a placé les droits de l'homme au cœur de ses travaux, reconnaissant l'urgente nécessité de renforcer la protection des libertés fondamentales et de consolider le rôle des institutions démocratiques.

Les parlements jouent un rôle central dans cette démarche. Grâce à la législation, au contrôle et au débat public, les parlementaires contribuent à faire en sorte que les engagements en matière de droits de l'homme se traduisent par une protection concrète pour les populations. Ils demandent des comptes aux gouvernements, défendent l'espace démocratique et donnent la parole à ceux dont les droits sont les plus menacés.

Pour soutenir cette action, l'UIP organisera à Genève une conférence parlementaire mondiale sur les droits de l'homme, qui réunira des parlementaires du monde entier engagés activement dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Cette conférence s'adresse principalement aux membres des commissions parlementaires chargées des droits de l'homme, de la justice, de l'égalité des sexes, de la démocratie et des affaires sociales.

Des représentants du système des Nations Unies, des institutions nationales des droits de l'homme, du monde universitaire et des principaux acteurs de la société civile participeront également à ces débats, apportant leur expertise pratique, leurs bonnes pratiques et des points de vue variés.

La conférence réunira plusieurs axes majeurs des travaux de l'UIP en matière de droits de l'homme, notamment la collaboration des parlements avec les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, les réponses parlementaires aux défis liés aux droits de l'homme dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), ainsi que les initiatives parlementaires visant à promouvoir les droits des enfants, des migrants et des personnes handicapées. Elle abordera également la protection de la liberté d'expression et la nécessité de garantir les droits et la sécurité des parlementaires eux-mêmes.

La conférence se veut hautement interactive. Les séances se dérouleront selon un format inspiré de celui de Davos, favorisant des échanges dynamiques entre les modérateurs et les intervenants plutôt que des déclarations formelles et préparées à l'avance. Les participants seront invités à contribuer activement aux discussions, à partager leurs expériences parlementaires et à dialoguer directement avec leurs homologues parlementaires et les experts. Ils seront également invités à échanger des expériences parlementaires concrètes et des bonnes pratiques venues du monde entier, en mettant l'accent sur des initiatives législatives concrètes, un contrôle efficace et un engagement parlementaire accru dans les processus internationaux relatifs aux droits de l'homme.

L'interprétation sera assurée en anglais, français, espagnol et arabe.

# PROGRAMME

## Jeudi 12 novembre 2026

8 h 00-9 h 00 — **Inscription des délégués**

9 h 00-9 h 15 — **Allocutions d'ouverture : Mme Anda Filip,** Secrétaire générale de l'UIP

**Modératrice de la conférence : Mme Tanya Awad,** journaliste et experte en matière de dialogue, de diversité et de cohésion sociale

9 h 15-10 h 15 — **Dialogue de haut niveau – La défense des droits de l'homme : le rôle des parlements aujourd'hui**

Ce dialogue de haut niveau réunira des dirigeants parlementaires et des représentants des Nations Unies afin de réfléchir aux pressions croissantes auxquelles sont confrontées les institutions démocratiques et de défense des droits de l'homme à travers le monde. Ces échanges permettront d'examiner pourquoi le rôle moteur des parlements revêt une importance particulière en cette période et de mettre en avant des moyens concrets par lesquels les parlements peuvent répondre aux pressions croissantes qui pèsent sur les institutions démocratiques et les libertés fondamentales.

Intervenant(e)s :

- **L'ambassadeur Sidharto Reza Suryodipuro**, d'Indonésie, président du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
- **M. Mounir Satouri**, Président, Sous-commission "Droits de l'homme", Parlement européen
- **Mme Mónica Adame**, Secrétaire générale, l'Action Mondiale des Parlementaires
- **M. Michael Camilleri**, Chef du Service de l'état de droit, de la responsabilité et de l'espace civique (RACS), Division des activités thématiques et des procédures spéciales, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Axes de réflexion :

- Quelle action concrète les dirigeants parlementaires peuvent-ils entreprendre lorsque les droits de l'homme sont en danger ?
- Quelle stratégie parlementaire adopter face aux urgences en matière de droits de l'homme ?

10 h 15-11 h 30 — **Traduire les engagements internationaux en actions nationales : les parlements et le système des droits de l'homme des Nations Unies**

Les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, notamment l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies, dépendent de la mise en œuvre effective de leurs recommandations au niveau national.

Cette séance présentera des exemples inspirants d'engagement concret des parlements dans le cadre de l'EPU et des organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme, notamment la participation des parlements aux processus nationaux d'établissement de rapports, leur implication dans le processus d'examen à Genève, le suivi législatif des recommandations et les mécanismes de contrôle parlementaire de la mise en œuvre. Les participants examineront comment les parlements peuvent jouer un rôle plus important pour combler le fossé entre les engagements internationaux et l'action nationale.

Intervenant(e)s :

- **M. Ernest Yaw Anim**, Président de la commission des droits de l'homme, Parlement du Ghana
- **Mme Fabiola Campillai Rojas**, sénatrice (Chili), présidente de la commission des droits de l'homme et membre de la commission chargée des personnes âgées et du handicap du Sénat
- **M. Reinhold Lopatka**, membre de la Sous-commission « Droits de l'homme », Parlement européen

- **Mme Juliette De Rivero**, Chef de service, droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Axes de réflexion :

- Comment les parlements peuvent-ils s'impliquer de manière systématique dans les processus de l'Examen périodique universel (EPU) et des organes conventionnels, notamment dans l'élaboration des rapports nationaux, la participation à la session d'examen à Genève et le suivi national des recommandations ?
- Quels mécanismes parlementaires se sont révélés efficaces pour suivre la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et des organes conventionnels ?
- Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que les recommandations internationales en matière de droits de l'homme débouchent sur des changements législatifs ou politiques ?

11 h 30-11 h 45 *Pause-café*

11 h 45-13 h 15 **Les droits de l'homme à l'ère de l'intelligence artificielle : le rôle des parlements**

L'intelligence artificielle transforme les sociétés et les systèmes de gouvernance, ce qui comporte à la fois des opportunités et des risques pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Cette séance s'appuiera sur la résolution adoptée par l'UIP lors de sa 149e Assemblée (Genève, octobre 2024), intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Les participants examineront comment les parlements peuvent mettre en place des cadres législatifs et des mécanismes de contrôle afin de veiller à ce que l'IA soit développée et utilisée dans le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques.

Intervenant(e)s :

- **Mme Sandra Gómez López**, Députée au Parlement européen
- **M. Andy Richardson**, responsable du programme de l'UIP sur les normes parlementaires
- **M. Tim Engelhardt**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Axes de réflexion :

- Quels sont les risques les plus pressants en matière de droits de l'homme liés au développement rapide de l'IA, et comment les parlements doivent-ils y répondre ?
- Comment les parlements peuvent-ils garantir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation de l'IA par les gouvernements ?
- Comment les principes énoncés dans la résolution de l'UIP sur l'IA, adoptée en octobre 2024, peuvent-ils être traduits en cadres législatifs nationaux concrets ?

13 h 15-14 h 45 *Pause déjeuner*

14 h 45-16 h 15 **La liberté d'expression en ligne et hors ligne : le rôle des parlements**

La liberté d'expression est l'un des piliers des sociétés démocratiques et une condition préalable à une participation politique effective.

Cette séance examinera comment les parlements peuvent renforcer les protections juridiques et institutionnelles de la liberté d'expression tout en relevant les défis actuels tels que la désinformation, le harcèlement en ligne, les restrictions à la liberté des médias et le rétrécissement de l'espace civique. Le débat s'appuiera sur les normes internationales en matière de liberté d'expression et mettra en évidence la manière dont les parlementaires peuvent veiller à ce que la législation régissant la liberté d'expression soit conforme à ces normes. Elle mettra également en avant formation en ligne ouverte à tous de l'UIP sur la liberté d'expression destinée aux parlementaires, qui aide les législateurs à comprendre les normes internationales et à élaborer des réponses législatives efficaces.

Intervenant(e)s :

- **Mme Valentina Grippo**, Députée (Italie)
- **Professeur Ibrahim Salama**, Doyen de la faculté de droit et directeur du Centre de recherche et de formation sur les droits de l'homme à l'Université britannique d'Égypte

- **Professeur Juan Barata**, Professeur invité à la faculté de droit de l'Université catholique de Porto, Portugal
- **M. Santiago Cantón**, Secrétaire général de la Commission internationale de juristes

Axes de réflexion :

- Quelles sont les garanties législatives et institutionnelles les plus efficaces pour protéger la liberté d'expression, notamment la liberté des médias et la liberté d'expression en ligne, tout en veillant à ce que les propos non protégés par le droit relatif aux droits de l'homme soient soumis à une obligation de rendre des comptes ?
- Comment les parlements peuvent-ils lutter contre la désinformation et le harcèlement en ligne sans nuire au débat démocratique ?
- Quel rôle les parlementaires peuvent-ils jouer dans la protection de l'espace civique ?

16 h 15-16 h 30 *Pause-café*

16 h 30-18 h 00 **Protéger les parlementaires : lutter contre l'intimidation et la violence en politique**

Pour que la démocratie fonctionne, les parlementaires doivent pouvoir exercer leur mandat librement et en toute sécurité. Or, dans de nombreux pays, les parlementaires sont victimes d'intimidations, de harcèlement, de violences et d'autres violations de leurs droits.

Cette séance sera consacrée aux travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, qui examine les cas de violations des droits de l'homme à l'encontre de parlementaires à travers le monde, notamment le harcèlement judiciaire et les actes de violence.

Le débat mettra également en lumière les travaux de recherche et les initiatives de l'UIP visant à lutter contre les actes d'intimidation commis à l'encontre des parlementaires par des membres du public, ainsi que son action pionnière en matière de violence à l'égard des femmes en politique, y compris la violence visant les femmes parlementaires. La séance examinera par ailleurs comment les parlements peuvent mettre en place des mécanismes internes et des garanties juridiques pour protéger leurs membres et réagir lorsque de tels incidents se produisent.

Intervenant(e)s :

- **Dr Hannah Phillips**, Responsable de la politique pour une politique respectueuse à la Fondation Jo Cox
- **Sénateur Boris Dittrich** (Pays-Bas)
- **Mme Sarah Elago**, Députée (Philippines)
- **Professeure Mona Lena Krook**, Professeure distingué, Directrice du programme de deuxième/troisième cycle, Département de science politique, Université Rutgers (États-Unis)

Axes de réflexion :

- Quelles sont les formes les plus courantes d'intimidation, de harcèlement et de violence auxquelles sont confrontés les parlementaires aujourd'hui ?
- Comment les parlements peuvent-ils réagir, notamment par le biais de protections juridiques et de garanties institutionnelles, lorsque des parlementaires sont pris pour cible ?
- Quelles mesures faut-il prendre pour lutter contre les violences faites aux femmes en politique et contre les actes d'intimidation dont sont victimes les parlementaires de la part du public ?

# Vendredi 13 novembre 2026

9 h 30-11 h 15 **Les droits de l'enfant : Une responsabilité parlementaire**

Les parlements jouent un rôle déterminant pour garantir la protection des droits des enfants par le biais de la législation, du contrôle et des décisions budgétaires.

Cette séance mettra en avant les initiatives parlementaires visant à promouvoir les droits de l'enfant et à renforcer les systèmes de protection de l'enfance. Elle soulignera également le partenariat officiel entre l'UIP et le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui a pour objectif de renforcer l'engagement des parlements dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Intervenant(e)s :

- **M. Ernest Yaw Anim**, Président de la commission des droits de l'homme, Parlement du Ghana
- **Mme Hazel De Wet,** Directrice adjointe du Bureau des programmes d'urgence, UNICEF
- **M. Benyam Dawit Mezmur**, Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- **Mme Rolla Moumné Beulque**, Spécialiste de programme, droit à l'éducation, UNESCO

Axes de réflexion :

- Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que les droits des enfants soient systématiquement pris en compte dans la législation nationale et les politiques publiques ?
- Quels outils parlementaires peuvent aider à contrôler le respect par le gouvernement de la Convention relative aux droits de l'enfant ?
- Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que le point de vue des enfants soit pris en compte dans l'élaboration des politiques ?

11 h 15-11 h 30 *Pause-café*

11 h 30-13 h 00 **Migrations et droits de l'homme : le rôle des parlements**

Les migrations posent des défis humanitaires et politiques complexes qui exigent des réponses fondées sur les droits de l'homme.

Cette séance se tiendra dans le cadre du deuxième Forum d'examen des migrations internationales, la conférence mondiale chargée d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui aura lieu en mai 2026.

Les participants examineront comment les parlements peuvent promouvoir des politiques migratoires fondées sur les droits et renforcer le contrôle de la gouvernance migratoire en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.

Intervenants :

- **Dr Vincent Chetail**, Professeur de droit international et directeur du Centre de migration globale à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) (Genève)
- **Dr Ibrahima Guissé**, Vice-président du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)
- **M. Jonathan Prentice**, Chef du secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations

Axes de réflexion :

- Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que les politiques migratoires restent conformes aux normes en matière de droits de l'homme et aux engagements internationaux ?
- Quel rôle les parlements devraient-ils jouer dans le contrôle de la gouvernance des migrations ?
- Quelle a été la contribution des parlements à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations ?

- Quels enseignements peut-on tirer du Forum d'examen des migrations internationales de 2026 ?

13 h 00-14 h 30 *Pause déjeuner*

14 h 30-16 h 00 **Démocraties inclusives : faire progresser les droits des personnes handicapées**

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées stipule que les personnes handicapées ont le droit de jouir pleinement et sur un pied d'égalité de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, notamment en matière d'accessibilité, d'autonomie de vie, d'éducation, d'emploi et de protection contre la discrimination, l'exploitation et la violence.

Garantir la pleine participation des personnes handicapées à la vie politique et publique, notamment par la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, est essentiel pour des démocraties inclusives. Cette séance s'appuiera sur les travaux du Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées et de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, notamment sur son dernier rapport traitant des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits dans la vie politique.

Les débats mettront également en lumière les travaux en cours au sein de l'UIP, notamment les initiatives menées par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP visant à renforcer l'action parlementaire en faveur de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées. Les participants examineront également comment les institutions parlementaires elles-mêmes peuvent devenir plus accessibles aux personnes handicapées.

Intervenant(e)s :

- **M. Christian Lohr,** Député (Suisse)
- **Mme Fabiola Campillai Rojas**, sénatrice (Chili), présidente de la commission des droits de l'homme et membre de la commission chargée des personnes âgées et du handicap du Sénat
- **M. Cyrus Engerer,** Co-directeur d'æquitasbridge, ancien député au Parlement européen
- **Mme Lisa Jacobson,** Administratrice adjointe de la gouvernance démocratique, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

Axes de réflexion :

- Comment les parlements peuvent-ils, par le biais de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, contribuer à garantir aux personnes handicapées le droit à l'accessibilité, à l'éducation, à l'emploi et à la protection contre la discrimination ?
- Quels obstacles législatifs et institutionnels empêchent encore les personnes handicapées de participer pleinement à la vie politique et publique ?
- Comment les parlements peuvent-ils renforcer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ?
- Quelles mesures les parlements peuvent-ils prendre pour rendre leurs propres institutions plus accessibles et plus inclusives ?

16 h 00-16 h 15 *Pause-café*

16 h 15-16 h 30 **Conclusions et recommandations de la conférence : perspectives d'avenir**

Cette dernière partie sera l'occasion de revenir sur les principaux messages et recommandations qui se dégageront de la conférence, ainsi que de mettre en évidence les mesures concrètes permettant de renforcer l'engagement parlementaire en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme.
Elle permettra également d'identifier les possibilités de suivi aux niveaux national et international, notamment par l'intermédiaire de l'UIP.

16 h 30-16 h 45 **Discours liminaire : M. Volker Türk,** Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

16 h 45-17 h 00 **Discours de clôture : Mme Anda Filip**, secrétaire générale de l'UIP